

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE *TRAVAIL*PROGRES

COMMUNE DE LA VILLE DE N'DJAMENA



Feuille de route de la commune de la ville de N'Djaména

Ensemble avec MIDI pour la vision
N'Djaména Tindjamma

2025-2027

Table des matières

Résumé exécutif	1
Introduction	1
I. Contexte de la feuille de route	3
1.1. Présentation de la ville de N'Djaména et les défis urbains	3
1.2. Les actions en faveur du développement urbain déjà réalisés	6
1.3. Les actions en faveur du développement urbain en cours d'exécution.....	10
II. Un nouveau départ pour la ville de N'Djamena	13
2.1. Les élections couplées du 29 décembre 2024	13
2.2. Vision	13
2.3. But	13
2.4. Objectifs Généraux.....	14
2.5. Objectifs spécifiques	14
III. Axes stratégiques.....	16
3.1. Restructurer la mairie pour assurer une meilleure qualité de service (Axe 1)	16
3.2. Contrôler l'expansion urbaine et relever les défis environnementaux de la ville(Axe 2)	17
3.3. Améliorer les services essentiels de base (Axe 3).....	18
3.4. Mettre en œuvre le plan MIDI pour la jeunesse et l'emploi (Axe 4)	23
3.5. Renforcer la police municipale et le service de la protection civile (Axe 5)	24
3.6. Développer une coopération décentralisée agissante (Axe 6).....	24
3.7. Création de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (Axe 7)	25
IV. Cadre de mise en œuvre de la feuille de route et de suivi-évaluation	26
4.1. Structures, organes et modalités de mise en œuvre.....	26
4.2. Modalités de financement	26
4.3. En matière de suivi	26
4.4. En matière d'évaluation	27
4.5. Impact attendu	27
V. Conclusion	28
Annexe : Budget estimatif de la feuille de route	29

Liste des tableaux

Tableau 1: Besoins de financement par axes de la feuille de route 2025-2025	9
Tableau 2: Tableau de cohérence Objectifs – Axes – Résultats attendus	14

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition du budget de la feuille de route de la ville de N'Djamena.....	8
Graphique 2 : Plan de ville de N'Djamena	4
Graphique 3: Image de la circulation dans la ville de N'Djamena	6
Graphique 4 : Quelques infrastructures de la ville de N'Djamena déjà réalisés	7
Graphique 5 : Quelques infrastructures réalisées par l'AFD	8

Préambule

Capitale économique et politique du Tchad, N'Djaména est, par son positionnement stratégique et son rôle important dans la vie de la nation, la principale ville de notre pays. Elle doit être à l'avant-garde des évolutions et impulser le développement indispensable de notre pays.

Ensemble, faisons battre le cœur de N'Djaména !

Aujourd'hui, le renforcement d'une administration municipale à la hauteur des enjeux s'impose comme une nécessité, tant pour assurer une gestion efficace de la ville que pour accompagner la refondation d'un Tchad décentralisé, fondé sur l'État de droit et la bonne gouvernance. À ce titre, N'Djaména, en tant que pionnière naturelle du processus de décentralisation, se doit de montrer l'exemple. Cependant, la situation sanitaire de la capitale demeure critique, marquée par une gestion anarchique des déchets solides, l'absence de système de traitement des eaux usées, la pollution du fleuve et des nappes phréatiques, ainsi que la rareté de l'eau potable dans les nouveaux quartiers. Ces défis sont particulièrement aggravés durant la saison des pluies, période durant laquelle les inondations accentuent les risques sanitaires et environnementaux.

Dans le souci de faire face à cette situation marquée par les effets du changement climatique, la Commune de la ville de N'Djaména a élaboré, à partir des 12 chantiers et 100 actions du Chef de l'Etat, le Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, une feuille de route pour jeter les jalons d'une administration municipale forte et du développement pour la ville de N'Djaména.

De plus, la vision du Maréchal Mahamat Idriss Deby Itno telle que déclinée dans son programme, met les Collectivités Autonomes au défi de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Intégrant tous ces enjeux, la présente feuille de route de la Commune de la ville de N'Djaména se fait le pari de prendre à bras-le-corps les défis de la V^{ème} République et de contribuer à la mise en œuvre des engagements des plus hautes Autorités.

Accompagnée d'un plan opérationnel de sa mise en œuvre, elle constitue le cadre d'intervention qui doit inspirer toutes les actions pour l'amélioration des capacités de l'administration municipale et, partant, celle des conditions de vie des habitants.

A la Mairie centrale de N'Djaména, la volonté politique est forte. Mais, l'ampleur des défis exige la mobilisation de tous, en particulier celle de l'Etat et des citoyens eux-mêmes.

Par conséquent, j'exhorte tous les acteurs du développement urbain à s'engager avec conviction dans la mise en œuvre des axes d'intervention retenus. C'est ensemble que nous pouvons réussir. J'invite également tous nos partenaires nationaux et internationaux à s'inscrire dans cette vision commune pour faire de la Commune de la ville de N'Djaména le premier levier de mise en œuvre des politiques publiques plus justes et plus proches des réalités.

J'ai la ferme conviction que la mise en œuvre et le suivi approprié du plan opérationnel de cette feuille de route de la Commune de la Ville de N'Djaména permettront à notre cité capitale d'avancer vers l'atteinte des Objectifs du Développement Durable auxquels le Tchad a souscrit.

Pour l'Exécutif municipal

Le Maire

SENOUSSI HASSANA ABDOULAYE

Résumé exécutif

La commune de N'Djamena, consciente des défis majeurs auxquels elle est confrontée, a élaboré une feuille de route stratégique visant à améliorer durablement les conditions de vie de ses habitants. Ce document s'aligne sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) à partir des 12 chantiers et 100 actions du Chef de l'Etat, le Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO.

La feuille de route présentée prévoit un investissement global de 118,23 milliards de FCFA, articulé autour de sept axes stratégiques visant à renforcer la gouvernance municipale et améliorer les conditions de vie à N'Djaména. Les priorités incluent la restructuration de la mairie pour une meilleure qualité de service (2,07 milliards), le contrôle de l'expansion urbaine et la réponse aux défis environnementaux (1,16 milliard), ainsi que l'amélioration des services essentiels de base, qui constitue le principal poste budgétaire avec 104,39 milliards à mobiliser. D'autres axes importants portent sur l'emploi des jeunes (3,77 milliards), la sécurité civile (1,16 milliard), la coopération décentralisée (0,17 milliard) et l'opérationnalisation de l'Agence d'Intérêt Public (5,52 milliards). **À ce jour, seuls 2,47 milliards sont disponibles, ce qui met en évidence la nécessité de rechercher un financement complémentaire de 115,76 milliards de FCFA pour concrétiser ces ambitions pour la ville de N'Djamena.**

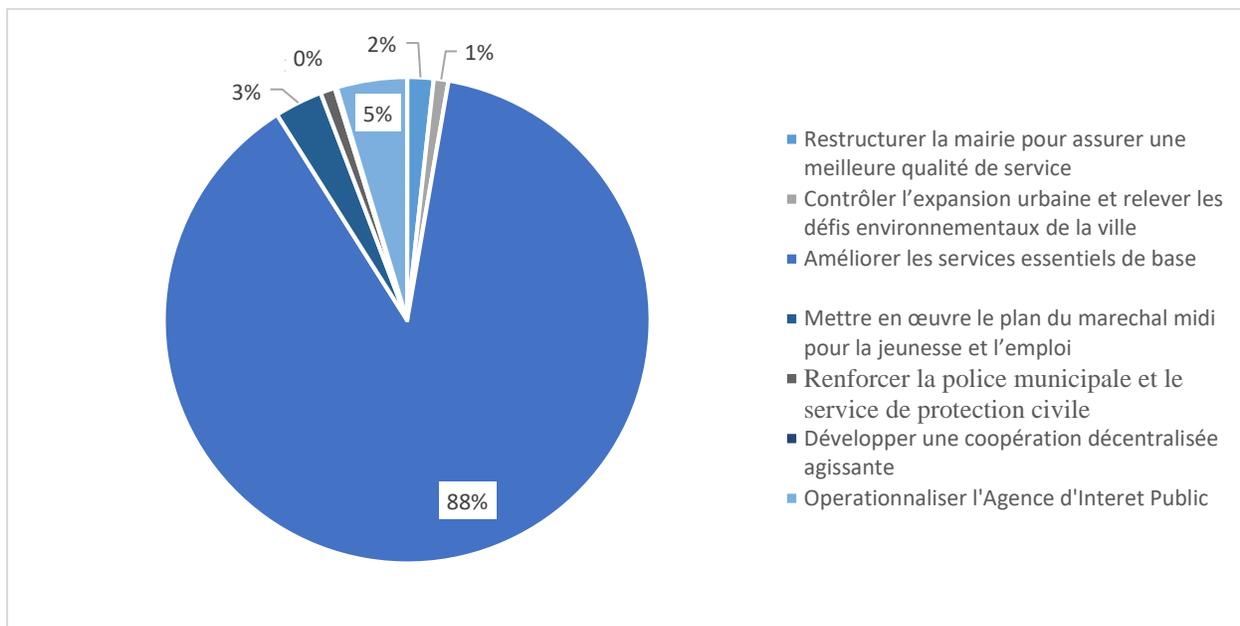
La mise en œuvre de la feuille de route de la mairie de N'Djaména devrait produire des résultats significatifs en matière de gouvernance urbaine, de services publics et de développement socio-économique. Parmi les résultats majeurs figurent la restructuration administrative de la mairie à travers la création d'une charte graphique et l'élaboration d'un nouvel organigramme, la maîtrise de l'expansion urbaine avec la mise en place de schémas d'aménagement, et l'amélioration substantielle des services essentiels, notamment l'accès à l'eau potable, à l'électricité et à l'assainissement. Le plan prévoit également des actions fortes en faveur de la jeunesse et de l'emploi, le renforcement des capacités de la police municipale, et l'opérationnalisation d'une Agence d'Intérêt Public pour une gouvernance inclusive.

La répartition budgétaire par axe met clairement en évidence une priorité accordée à l'amélioration des services essentiels de base, qui mobilise à elle seule 88 % de l'enveloppe totale, soit la quasi-totalité des ressources prévues. Cette concentration reflète l'urgence et l'ampleur des besoins en matière d'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'électricité et autres services de base. Les

autres axes, bien que stratégiques, bénéficient de parts plus modestes : la restructuration de la mairie absorbe 5 % du budget, suivie par la mise en œuvre du plan du maréchal pour la jeunesse et l'emploi (3 %), l'opérationnalisation de l'Agence d'Intérêt Public (2 %), et le renforcement de la police municipale (1 %). Le contrôle de l'expansion urbaine ainsi que la coopération décentralisée reçoivent chacun 1 % ou moins, traduisant un effort d'équilibre entre investissements structurels lourds et actions transversales d'appui à la gouvernance locale.

Un comité de suivi, composé de représentants de la mairie, des ministères sectoriels concernés et de la société civile, sera institué pour superviser la mise en œuvre des actions. Ce comité veillera à l'atteinte des objectifs fixés, à l'utilisation efficiente des ressources et à l'ajustement des stratégies en fonction des réalités du terrain.

Graphique 1: Répartition du budget de la feuille de route de la ville de N'Djamena



Source : Feuille de route de la commune de N'Djamena

Tableau 1: Besoins de financement par axes de la feuille de route 2025-2025

En milliards de FCFA	Financement disponible	Financement à rechercher	Total
Axe 1 : Restructurer la mairie pour assurer une meilleure qualité de service	0.25	1.82	2.07
Axe 2 : Contrôler l'expansion urbaine et relever les défis environnementaux de la ville	0.66	0.50	1.16
Axe 3 : Améliorer les services essentiels de base	0.66	103.73	104.39
Axe 4 : Mettre en œuvre le plan du maréchal midi pour la jeunesse et l'emploi	0.56	3.21	3.77
Axe 5 : Renforcer la police municipale et le service de protection civile	0.16	1.00	1.16
Axe 6 : Développer une coopération décentralisée agissante	0.17	-	0.17
Axe 7 : Opérationnaliser l'Agence d'Intérêt Public	0.02	5.50	5.52
Total	2.47	115.76	118.23

Source : Feuille de route de la commune de N'Djamena

Introduction

Depuis le Sommet des villes organisé en 1996 à Istanbul, par l'Organisation des Nations Unies, les villes sont reconnues comme l'un des enjeux majeurs par la communauté internationale autant en matière de développement économique et social que pour l'avenir de la planète.

De fait, comme prévu par les démographes, trois personnes sur six vivent aujourd'hui en ville, dont deux dans une ville en développement. Ces chiffres illustrent l'ampleur du défi que représentent le phénomène urbain dans le monde actuel et la pression croissante qu'il exerce actuellement à tous les niveaux dans les villes.

La croissance démographique ainsi que l'étalement urbain et métropolitain des villes en devenir aggravent chaque jour davantage le retard accumulé par ces dernières en matière de capacités — qu'elles soient institutionnelles, financières, techniques, humaines ou même conceptuelles — face à une « question urbaine » de plus en plus complexe à appréhender. Il apparaît dès lors évident que les acteurs nationaux et internationaux seront de plus en plus sollicités par leurs interlocuteurs locaux (les collectivités) sur des thématiques liées à l'aménagement, au développement durable, à la gestion publique, et plus largement à ce que l'on désigne aujourd'hui sous le terme de « gouvernance urbaine ».

Au Tchad, les inondations survenues en 2024 ont touché 19 des 23 provinces, causant des dommages considérables tant sur le plan humain que matériel. À N'Djaména, selon le rapport du Comité National de Prévention et de Gestion des Inondations, les conséquences ont été particulièrement lourdes : 9 590 maisons ont été détruites, affectant 11 357 ménages et 60 953 personnes. Par ailleurs, 20 hectares de champs agricoles ont été ravagés, et 21 têtes de bétail ont été englouties, illustrant l'ampleur de cette catastrophe naturelle sur les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations urbaines.

Les taux d'accès aux services essentiels de base à N'Djaména demeurent extrêmement faibles, révélant un profond déficit en infrastructures urbaines. D'après les données du recensement général de la population de 2009, seuls 19,6 % des habitants ont accès aux robinets raccordés à la Société Tchadienne des Eaux (STE), tandis que 22,5 % bénéficient de l'électricité fournie par la Société Nationale d'Électricité (SNE). L'accès à l'assainissement reste très limité, avec seulement 4 % de la population disposant de toilettes à chasse d'eau. Par ailleurs, seuls 15,5 % des habitants ont accès

à un service organisé de collecte des déchets, soulignant la nécessité urgente de renforcer l'offre en services publics de base. 9,6% de ménages évacuant les eaux usées via les puisards, etc.

Le présent document de la Feuille de Route de la Commune en lien avec les 12 chantiers et 100 actions définit les actions à mener pendant la période de 2025 à 2027 pour l'amélioration du cadre de vie de la population de N'Djaména. Il s'agit de la restructuration des services de la Commune de la ville de N'Djaména pour une meilleure gouvernance, de la mise en œuvre des outils de planification urbaine en lien avec les défis du changement climatique, de l'amélioration de la couverture d'accès aux services essentiels de base. Compte tenu de la démographie et des enjeux liés au chômage, la mise œuvre du plan MIDI dédié spécialement à la jeunesse et à l'emploi permettra de faciliter l'intégration des jeunes (culture, sport, art, etc.) dans la société et de lutte contre les conséquences néfastes du chômage. Le développement d'une coopération décentralisée agissante constituera un moyen important de mobilisation des moyens en faveur des projets portés par la ville. Enfin, au niveau communautaire, il sera développé la prise de conscience de la population autour de la gestion responsable de leur environnement immédiat.

La présente feuille de route vise à définir une stratégie cohérente et réaliste de développement pour la commune de N'Djaména, en s'appuyant sur les enjeux prioritaires définis avec les parties prenantes. Elle s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement local et de lutte contre la pauvreté, en cohérence avec les stratégies nationales (PND, Objectifs de développement durable)

I. Contexte de la feuille de route

1.1. Présentation de la ville de N'Djaména et les défis urbains

La ville de N'Djaména constitue un pôle national et régional majeur de plus de deux millions d'habitants. Capitale politique et économique du pays, elle concentre les grands équipements, dont la Présidence, les ministères, les sièges des ambassades et organismes internationaux. Le taux d'accroissement moyen de la ville, de l'ordre de 2% à 4% entre 1960 et 2024, avoisine aujourd'hui 6% avec une consommation des espaces urbains respectivement de 1480 hectares et 41000 hectares. La croissance démographique reste très forte et la ville de N'Djaména est caractérisée par un manque général d'équipements de base et le développement incontrôlé de certains secteurs.

Elle est une commune à Statut particulier divisée en 10 communes d'arrondissements. Les fonctions commerciales et industrielles sont réparties dans toute la ville, alors que les quartiers centraux connaissent une forte densification, posant de sérieux problèmes de gestion des flux (congestion) et des stocks (occupation de voirie, marché à mil). Les transports, pourtant désorganisés, occupent une place importante dans l'économie urbaine : gros porteurs, véhicules utilitaires, deux roues, etc. Le trafic intense des taxis, minibus et moto-taxis constitue une source majeure d'insécurité et de pollution dans l'espace urbain. Bien qu'un plan de transport et de circulation ait été élaboré en 2011 avec l'appui de l'Union européenne, sa mise en œuvre est restée très limitée en raison du manque de financement pour les infrastructures recommandées par l'étude.

L'insuffisance de contrôle foncier et de gestion de l'étalement urbain contribue à l'accroissement des besoins en équipements. La cohabitation de plusieurs régimes fonciers et de plusieurs titres aggrave l'insécurité résidentielle des habitants et complique le développement de zones industrielles ou commerciales aux abords de la ville. Depuis les années 1975, cette anarchie a favorisé l'urbanisation sauvage des zones inondables impropres à l'habitation, particulièrement au Nord/Est et au Sud de la ville, soit près de 40% de la surface urbanisée. Les conséquences sanitaires et sociales sont désastreuses en saison pluvieuse (inondations, épidémies, effondrements des habitations, enclavements des quartiers, etc.).

planification et projets élaborés dans ce sens n'ont pas permis d'encadrer efficacement l'urbanisation de N'Djamena :

- **Plan directeur d'urbanisme de 1962 (plan Legrand) :** Ce document a sous-estimé le développement démographique et spatial de l'agglomération.
- **Projet de réhabilitation de l'habitat à N'Djamena (1984) :** Ce projet est intervenu à la suite des événements militaires de 1979. Il avait alors pour objectif de reconstruire les quartiers détruits pour donner suite aux événements.
- **Plan Urbain de Référence (PUR – 1996) :** Le PUR de N'Djamena proposait des orientations pour la ville, qui n'ont été que peu suivies. Un travail de réactualisation du PUR et la mise en place de mécanismes de mise en œuvre sont nécessaires.
- **Plan d'orientation Révisé « Préparer le Tchad aux défis du 21^{ème} siècle »** à fournir un logement décent, viable et durable ainsi qu'un cadre de vie sain.
- **Projet de réhabilitation et de gestion urbaines (PADS – 1992-1997) :** Projet visant à la réhabilitation des infrastructures urbaines, l'amélioration de l'environnement et le renforcement des capacités de gestion urbaine de N'Djamena ; ainsi que l'amélioration de la gestion foncière à travers la réalisation de l'adressage de la ville (1993). L'adressage de la ville ne concerne désormais plus que 60% de la surface urbanisée, et nécessite d'être revu intégralement.
- **L'Agence Tchadienne d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (ATETIP -1997-2000-** financement BM et contrepartie Etat) a réalisé quelques travaux d'infrastructures de drainage et sanitaires et a fermé rapidement ses portes par manque de financement.
- **Document de cadrage (2008) :** Mandaté par le projet DURAH sous la direction du MATHU, Ce document n'est clairement pas un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Il a été élaboré dans un délai très court, a bénéficié de ressources financières et humaines limitées et présente un niveau de détail relativement sommaire. Ceci n'a pas permis d'orienter réellement le développement de la ville de N'Djaména.
- **Projet service de base et environnement (2000-2010)** financé par l'AFD, a permis de mettre en place le premier réseau autonome d'adduction d'eau potable et le réseau de drainage au-delà de la 1^{ère} voie de contournement (quartiers Nord/Est) à la suite des inondations qu'a connu la ville de N'Djaména en 1998.

- **Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Pluviales réalisé par le Projet d'Appui au Développement Urbain (PADUR) en 2011** sur financement de la Banque Mondiale.
- **La vision du défunt Maréchal du Tchad de faire de N'Djaména la vitrine de l'Afrique Centrale** : c'est à partir de 2003 que la N'Djaména a amorcé son développement en termes de linéaires de voirie bitumée y compris éclairage public, caniveaux et les établissements publics et privés abritant les services de l'Etat et les banques à travers le financement des grands projets présidentiels. Le linéaire de voirie bitumée a passé de 60 Km en 2000 à plus de 300 Km en 2010.

Graphique 3: Image de la circulation dans la ville de N'Djamena



Source : Mairie de N'Djamena

1.2. Les actions en faveur du développement urbain déjà réalisés

En termes d'infrastructures, la ville a connu une nette amélioration depuis les deux dernières décennies, grâce aux efforts des partenaires au développement et l'exploitation des ressources pétrolières. La ville de N'Djaména bénéficie, grâce à l'arrivée de ces fonds, de nouvelles voiries bitumées et autres équipements de drainage des eaux pluviales.

Graphique 4 : Quelques infrastructures de la ville de N'Djamena déjà réalisés



Source : Mairie de N'Djamena

Les différents projets urbains en cours visent l'amélioration directe des conditions de vie des habitants à travers la construction d'infrastructures d'assainissement et d'adduction d'eau potable.

1.1.1. Les projets financés par l'AFD

L'Agence française de Développement (AFD) est particulièrement présente sur ce terrain. Elle appuie la ville de N'Djaména depuis de nombreuses années à travers notamment la mise en place d'équipements marchands (rénovation de marché, création d'un centre d'échanges routiers) et d'infrastructures d'eau et d'assainissement (mini réseaux d'eau potable dans les quartiers périphériques, assainissement des eaux pluviales).

Graphique 5 : Quelques infrastructures réalisées par l'AFD



Source : Mairie de N'Djamena

Les projets d'approvisionnement en eau potable et de drainage dans les quartiers Est de la ville, couplé à la mise en place d'une filière de collecte et d'évacuation des déchets, ont facilité l'urbanisation de plusieurs quartiers (Amtoukoin, Ndjari, Ngabo, ...). Ces réalisations ont eu un impact majeur sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants de l'ensemble de la ville.

Le projet de renforcement de l'accès à l'eau et à l'assainissement de N'Djaména (PEAN) réalisé de 2014 à 2022 sur cofinancement de l'AFD et de l'Union Européenne, a contribué de manière significative à renforcer le système de drainage des eaux pluviales, l'assainissement des excréta et l'approvisionnement en eau potable toujours dans les quartiers Nord et Est de la ville.

L'amélioration du niveau de service rendu à la population de N'Djaména auquel contribuent les infrastructures d'assainissement et le fonctionnement d'un service efficient de gestion des déchets, appelle également la mise en œuvre, de mesures indispensables à une augmentation des ressources capables d'absorber la progression des charges récurrentes induites par ces services. Dans cet objectif, un Contrat de Ville a été signé entre l'Etat et la Commune de N'Djaména. Ce document constitue le dispositif contractuel pour la période 2006-2008 destiné au renforcement des capacités de la ville qui doit, d'une part, permettre à la Commune de continuer à assurer l'entretien et la maintenance des installations de drainage réalisées dans les zones Est de la ville et les extensions des collecteurs secondaires qui seront construites pour améliorer le drainage des eaux pluviales. D'autre part, elle permettra d'organiser le service d'enlèvement des déchets au sein des services techniques de la ville. La mise en œuvre de ce contrat de ville est favorisée par la mise à disposition d'une assistance technique à la mairie.

Le contrat de ville inclut des appuis destinés à inciter les services dont le rôle est fondamental en matière d'évaluation et de mobilisation des ressources, à s'impliquer pleinement dans l'atteinte des objectifs d'accroissement des ressources communales.

1.1.2. Le Projet d'Appui au Développement Urbain (PADUR)

La Commune a bénéficié également du Projet Urbain d'Amélioration de l'Habitat (DURAH) qui a pour objectif de mettre en œuvre la politique nationale de développement urbain et de logement, par la mise à disposition des populations à faibles revenus (i) de parcelles assainies et de crédits à taux réduits pour la construction de leurs logements, (ii) la réhabilitation des quartiers à habitat précaire, (iii) la dotation des plus grands centres urbains de plan stratégique de développement urbain.

Ce projet, préparé par l'Etat tchadien avec l'appui financier du PNUD et l'assistance technique de ONU-HABITAT, comprend trois composantes : (i) *amélioration de la qualité de l'habitat*, (ii) *élaboration du cadre stratégique de planification du développement urbain* et (iii) *renforcement institutionnel des capacités du secteur*.

Débuté en 2004, l'exécution du projet a duré neuf ans (trois phases successives de trois ans chacune). L'enveloppe globale du projet est d'environ 50 millions de dollars US. Le financement est principalement assuré par l'Etat tchadien, à travers les revenus pétroliers.

Le projet, qui cible cinq grandes villes du Tchad (N'Djaména, Sarh, Moundou, Abéché et Doba) vise à améliorer durablement les conditions de vie urbaine en renforçant l'accès des populations aux infrastructures et services de base. Il ambitionne également de consolider les capacités techniques et financières des administrations communales et des services déconcentrés de l'État, tout en mobilisant et optimisant les ressources nécessaires à l'entretien des infrastructures et équipements urbains.

Le projet PADUR, structuré en composante "Renforcement des capacités de gestion urbaine et municipale" et une composante "Construction et Réhabilitation d'infrastructures urbaines de base" est cofinancé par l'Etat tchadien à hauteur de 12 millions à travers les revenus pétroliers et par un don de la Banque Mondiale à hauteur de 15 millions, soit un budget global de 27 millions de dollars US. Le projet a financé en 2007, des travaux d'assainissement autour du Marché à Mil, et renforcé les services techniques et financiers en formation, équipements et outils en gestions urbaine et financière. Ces différents efforts en faveur d'un développement des capacités de gestion de la ville et des infrastructures répondent directement aux OMD et s'articulent parfaitement avec la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.

Enfin, l'un des préalables au renforcement des capacités de gestion de la ville de N'Djamena, est la coordination de l'ensemble des parties prenantes, telles que les Ministères, la Mairie, la société civile et les partenaires du développement.

1.3. Les actions en faveur du développement urbain en cours d'exécution

La Banque Mondiale, l'UE, l'AFD et les Pays-Bas apportent un appui technique au Ministère de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat, au Ministère de l'Eau et de l'Energie et à la Mairie de N'Djamena, à travers la mise à disposition d'une assistance technique et le

financement de formations ou missions et le financement de projets. Les projets emblématiques en cours d'exécution sont entre autres :

1.1.3. Projet Intégré de lutte contre les Inondations et la Résilience Urbaine à N'Djaména (PILIER)

D'un montant de 150 millions de dollars entièrement financé par la Banque mondiale, ce projet vise à réduire les risques d'inondation à N'Djaména tout en renforçant la résilience climatique de la ville. Son objectif de développement est double : atténuer les impacts des inondations grâce à la construction d'infrastructures durables de gestion des eaux pluviales et fluviales, et améliorer la planification urbaine ainsi que les services municipaux. Sa mise en œuvre permettra notamment de doter la ville d'un schéma directeur de gestion des eaux, d'outils de planification urbaine (SDAU, PDU, PUR), d'un système d'alerte précoce efficace, tout en renforçant les capacités techniques des services municipaux et la résilience des populations face aux effets du changement climatique. Ce projet s'étend sur une durée de six ans, avec une clôture prévue pour octobre 2029.

1.1.4. Projet Aménagement du Canal des Jardiniers (PACAJ)

C'est un projet financé par l'AFD à hauteur de 15 millions d'euros et qui a pour vocation d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les quartiers bordant le marigot des Jardiniers (environ 145'000 habitants), avec 2 objectifs principaux :

- Assainir et réhabiliter le Canal qui structure le tissu urbain de cette zone par des actions directes sur les infrastructures de gestion des eaux pluviales et des déchets solides ;
- Offrir à sa population un accès à des services urbains et à des aménagements de proximité de qualité.

1.1.5. Projet d'Adduction d'Eau Potable à N'Djaména (AEP-N'Djaména)

Le Projet AEP- N'Djaména a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable dans les zones urbaines et péri-urbaines de la ville de N'Djaména, conformément à l'objectif de relever de 30% l'accès à l'eau potable à 45% en 2026 et à 80% en 2030 à N'Djaména.

Le projet bénéficie d'un financement total de 60 millions d'euros, mobilisés par les Pays-Bas, l'Union européenne et l'Agence française de développement (AFD), répartis comme suit : 30

millions d'euros (19,7 milliards FCFA) apportés par les Pays-Bas, 15 millions d'euros (9,8 milliards FCFA) par l'AFD, et 15 millions d'euros (9,8 milliards FCFA) par l'Union européenne.

Les travaux prévus pour renforcer durablement l'accès à l'eau potable à N'Djaména s'articulent autour des composantes suivantes :

Champ captant Ouest (1er arrondissement) :

- Réalisation de 3 forages d'une capacité de 125 m³/h chacun
- Construction d'un réservoir au sol de 6 000 m³
- Pose de 1 555 mètres linéaires de canalisation entre les forages et le réservoir
- Installation d'une station de pompage intermédiaire de 350 m³/h
- Pose de 10 550 mètres linéaires de conduite en fonte de 700 mm et de 5 430 mètres linéaires de conduite en fonte de 500 mm

Châteaux d'eau et forages :

- Construction de 2 nouveaux châteaux d'eau de 2 000 m³ chacun
- Réalisation d'un nouveau forage à Patte d'Oie
- Réhabilitation de 32 forages existants et de 12 châteaux d'eau

Réseaux de distribution et branchements :

- Réalisation de 205 km de nouveaux réseaux de distribution
- Réhabilitation de 36,8 km de réseau existant
- Réhabilitation de 20 800 compteurs d'eau et de 30 800 branchements individuels

1.1.6. Programme accéléré de bitumage des voiries (Gouvernement)

Actuellement, la ville de N'Djaména est en chantier de bitumage de plus de 80 Km de voiries urbaines. Ce programme s'inscrit dans la politique de développement du **Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**, Président de la République, Chef de l'Etat fondée sur les **12 chantiers et 100 actions**.

II. Un nouveau départ pour la ville de N'Djamena

2.1. Les élections couplées du 29 décembre 2024

Les élections législatives et locales du 29 décembre 2024 marquent la fin de la transition initiée après les événements dramatiques ayant occasionné le 20 avril 2021, le décès du Maréchal du Tchad IDRIS DEBY ITNO.

Durant une période d'une année, trois scrutins majeurs ont été organisés notamment le référendum constitutionnel (décembre 2023), présidentiel (mai 2024), législatives et locales (décembre 2024). Le Président la République, Chef de l'Etat, Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO, s'est engagé devant les Tchadiennes et Tchadiens lors sa campagne présidentielle de mai 2024 en ce terme « Mon projet pour le Tchad ». Cette vision du MIDI s'est traduite en 12 chantiers et 100 actions.

A l'issue des élections locales du 29 décembre 2024, vingt conseillers provinciaux ont été élus pour la Ville de N'Djaména. A la séance d'installation du 26 février, ces conseillers ont élu à leur tour, un Maire, un Adjoint au Maire et deux secrétaires de séance composant l'exécutif conformément à l'esprit de la Loi N°022/CNT/2024 du 14 octobre 2024 portant Statut particulier de la ville de N'Djaména. Cette installation des élus issus des élections couplées du 29 décembre 2024 marque un nouveau départ pour assurer le développement socio-économique en s'inspirant du programme politique du MIDI. Pour le nouveau Conseil Municipal appelé à mettre en œuvre ce programme politique, il est nécessaire d'agir à travers un cadre formel qui est la Feuille de Route.

2.2. Vision

La présente Feuille de route découle des réalités de la Commune et du projet du Maire de la ville inspirée de la vision du Marechal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO d'un Tchad refondé et prospère. Elle est donc un document qui prend en compte les réalités et les met en cohérence avec le projet de société du Président de la République tel que décliné au niveau local par l'exécutif de la Mairie centrale de N'Djaména.

2.3. But

La Feuille de Route de l'exécutif communal a pour but de relever les défis urbains qui se dressent devant les N'Djaménois afin de répondre à leurs attentes légitimes.

2.4. Objectifs Généraux

Les objectifs généraux sont la redynamisation des services municipaux, la conception et la mise en œuvre d'un développement harmonieux de la capitale et l'amélioration des services sociaux de base suivant la vision du Chef de l'État et au travers d'actions ciblées.

2.5. Objectifs spécifiques

L'amélioration du cadre de vie de la population de N'Djaména selon la vision du MIDI passe par les objectifs opérationnels au travers des axes visant à :

- Restructurer la mairie pour assurer une meilleure qualité de service
- Contrôler l'expansion urbaine et relever les défis environnementaux de la ville ;
- Améliorer les services essentiels de base ;
- Mettre en œuvre le plan MIDI pour la jeunesse et l'emploi ;
- Renforcer la Police municipale et le service de la protection civile ;
- Développer une coopération décentralisée agissante.

Tableau 2: Tableau de cohérence Objectifs – Axes – Résultats attendus

	Lignes
Axe 1 : restructurer la mairie pour assurer une meilleure qualité de service	Résultat 1.1. Le concours la charte graphique est organisé
	Résultat 1.2. Un état des lieux exhaustif des actifs de la mairie est réalisé
	Résultat 1.3. Un état de lieux des bâtiments et des équipements des services municipaux est réalisé
	Résultat 1.4. La salle d'archivage de la mairie est construite
	Résultat 1.5. La transparence complète dans la gestion financière est instaurée et les recettes de la mairie se sont accrues
	Résultat 1.6. Le contrat ville est à jour
	Résultat 1.7. Une politique fiscale adaptée aux réalités de l'économie du marché local est définie
	Résultat 1.8. Les services de l'administration municipale sont opérationnels
	Résultat 1.9 : Une table ronde des bailleurs pour mobiliser les ressources est organisée
	Résultat 1.10. La fonction publique locale est mise en place
Axe 2 : contrôler l'expansion urbaine et relever les défis environnementaux de la ville	Résultat 2.1. Des outils de planification et de suivi-évaluation sont mis en place
	Résultat 2.2. Une stratégie de gestion des risques environnementaux et de lutte contre les effets du changement climatique est conçu est mise en œuvre
	Résultat 3.1. Une stratégie de gestion des infrastructures et équipements est conçu et mise en œuvre
	Résultat 3.2. Les citoyens sont impliqués dans la gestion municipale
	Résultat 3.3. Le système communal de gestion des déchets solides et liquides est amélioré
	Résultat 3.4. Les citoyens sont impliqués dans la propreté de la ville et la gestion des déchets
	Résultat 3.5. Le système de drainage de la ville est renforcé, réhabilité et entretenu.
	Résultat 3.6. Les berges de la ville de N'Djaména sont aménagées et valorisées

Axe 3 : améliorer les services essentiels de base	Résultat 3.7. Les trottoirs de la ville sont aménagés, libérés et entretenus régulièrement pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité
	Résultat 3.8. L'école publique est devenue un cadre d'émergence et de promotion de l'excellence académique et citoyenne.
	Résultat 3.9. Le système de santé est amélioré pour une meilleure prise en charge des patients
	Résultat 3.10. Le système d'éclairage de la ville est amélioré
	Résultat 3.11. Faciliter l'accès au logement et à un habitat décent
	Résultat 3.12. Améliorer l'offre de transport en commun pour faciliter nos mobilités
	Résultat 3.13. Les infrastructures culturelles et sportives de N'Djaména sont fonctionnelles et animées, contribuant à une vie communautaire dynamique et inclusive.
	Résultat 3.14. La gestion des cimetières, des services des pompes funèbres et de la morgue sont réorganisées
	Résultat 3.15. Des marchés de référence sont restructurés et construits
	Résultat 3.16. Une salle de cinéma est créée
Résultat 3.17. Les gares routières et les parkings sont réorganisés	
Axe 4. mettre en œuvre le plan du Marechal midi pour la jeunesse et l'emploi	Résultat 4.1. Les valeurs de la République et le sens de l'intérêt général sont forgés chez chaque jeune
	Résultat 4.2. Les initiatives artistiques portées par les jeunes sont soutenues
Axe 5 : renforcer la police municipale et le service de protection civile	Résultat 5.1. Les questions des ressources humaines compétentes et de matériels de travail adéquats dans le corps de la police municipale et des sapeurs-pompiers sont traitées
	Résultat 5.2. Le statut de la Police Municipale est revu et leurs capacités en équipements modernes et en formation sont renforcées
	Résultat 5.3. Le statut des Sapeurs-pompiers est revu et leurs capacités techniques et opérationnelles sont renforcées
Axe 6. développer une coopération décentralisée agissante	Résultat 6.1. Des jumelages avec d'autres communes pour échanger des bonnes pratiques sont développés
	Résultat 6.2. Des partenariats existant et/ou la solidarité intercommunale sont renforcés
	Résultats 6.3. Les partenariats sont diversifiés
Axe 7 : Opérationnalisation de l'Agence des Travaux d'intérêt Public	Résultats 7.1. L'Agence des Travaux d'intérêt Public est opérationnelle

Source : Feuille de route de la commune de N'Djaména

III. Axes stratégiques

Pour réaliser les objectifs spécifiques retenus, les stratégies suivantes seront mises en œuvre par axe.

3.1. Restructurer la mairie pour assurer une meilleure qualité de service (Axe 1)

La bonne gouvernance est la pierre angulaire d'actions de l'Exécutif. Une réforme profonde de la mairie et de son espace urbain est nécessaire. Il s'agira de :

Réaliser la charte graphique de la ville : l'actuelle charte graphique de la ville de N'Djaména est représentée par un bâti fortifié qui renseigne très sur l'histoire et les atouts de cette ville. Le Conseil Municipal se propose de lancer un concours ouvert à l'endroit des artistes, des cabinets d'architecture et des cabinets d'ingénieur pour la réalisation d'une nouvelle charte graphique qui prendra en compte la visibilité de la ville de N'Djaména. Des termes de référence seront réalisés et un jury sera mis en place pour le choix judicieux de cette charte.

Réaliser un état des lieux exhaustif des actifs de la mairie : ce travail permettra de disposer de la situation réelle de la mairie et d'évaluer les défis et opportunités. La démarche permettra une réorganisation optimale des services pour une amélioration de leur efficacité.

Réaliser l'état de lieux des bâtiments et des équipements des services municipaux : cet état de lieux permettra à l'Exécutif municipal de créer un cadre décent de travail au personnel communal pour le rendre productif.

Construire une salle d'archivage : la Commune de la ville de N'Djaména est un centre de création des actes administratifs (naissance, mariage, décès, fonciers etc.). Aucune structure d'archivage n'existe à ce jour. La création d'une telle structure devient une évidence.

Instaurer un système dématérialisé de recouvrement des recettes municipales et une gestion transparente : il est apparu que la collecte des recettes de la mairie reste toujours non maîtrisée et donne lieu à des déperditions considérables. Afin d'assurer une mobilisation saine à travers une procédure intègre, il est urgent de recenser tous les contribuables de la mairie et de moderniser le système de recouvrement en recourant à la dématérialisation de la procédure.

Actualiser le contrat ville : L'amélioration du niveau de service rendu à la population de N'Djaména auquel contribuent les infrastructures d'assainissement et le fonctionnement d'un service efficient de gestion des déchets, appelle également la mise en œuvre, de mesures indispensables à une augmentation des ressources capables d'absorber la progression des charges récurrentes induites par ces services. Dans cet objectif, un Contrat de Ville a été signé entre l'Etat et la Commune de N'Djamena. Ce document constitue le dispositif contractuel pour la période 2006-2008 destiné au renforcement des capacités de la ville, il sera réactualisé.

Définir une politique fiscale adaptée aux réalités de l'économie du marché local : le régime fiscal de la Commune comprend une fiscalité propre et des taxes concédées par l'État. Dans les deux cas, nous allons faire évoluer les taux appliqués pour certains impôts et taxes en vue d'optimiser les ressources financières de la Mairie en prenant en compte la justice sociale.

Digitaliser les services de l'administration municipale : la digitalisation de l'administration communale permettra d'accentuer son efficacité et d'alléger le travail des agents. Surtout, la politique de digitalisation visera à rendre accessibles les services de la mairie aux usagers.

Organiser la table ronde des bailleurs pour mobiliser les ressources : pour soutenir la mise en œuvre des actions prévues dans la Feuille de route, le Conseil Communal prendra de dispositions nécessaires pour organiser une table ronde des bailleurs afin de mobiliser le fonds.

Mettre en place la fonction publique locale : N'Djamena sera pionnière pour la mise en œuvre de la fonction publique locale conformément aux résolutions et recommandations du dialogue national inclusif et souverain initié par le Président de la République. Cette réforme consistera à favoriser un recrutement par compétence, ouvert à tous, suivant un processus par concours équitable et juste. Les agents actuels de la mairie bénéficieront d'un renforcement de capacités en adéquation avec leurs missions. Ces recrutements ouverts à toutes et à tous respecteront le *quota* de 30% réservé aux femmes et mettra un accent particulier en faveur de la jeunesse.

3.2. Contrôler l'expansion urbaine et relever les défis environnementaux de la ville(Axe 2)

Créer des outils de planification et de suivi-évaluation : il s'agira d'élaborer le schéma directeur d'urbanisme ainsi que tous les outils de planification (*Plan stratégique de développement*

communal, plan d'occupation du sol, plan urbain de référence, PLU) pour fixer des priorités claires et mobiliser les ressources nécessaires pour leur mise en œuvre. Un système de suivi-évaluation sera mis en place avec des indicateurs clés de performance pour mesurer l'avancement des projets et leur impact sur les citoyens.

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion des risques environnementaux et de lutte contre les effets du changement climatique : notre stratégie comprendra un plan de prévention et de maîtrise des inondations pluviales et fluviales, notamment en luttant contre le débordement des fleuves Chari et Logone. Une politique de reboisement accompagnera cette stratégie, avec l'initiative « **un N'Djaménois, un arbre** ». Nous reverdirons N'Djamena. Le service des espaces verts sera renforcé tant en équipements qu'en personnel qualifié. Les espaces communaux non affectés seront répertoriés et aménagés, les berges et canaux entretenus en continu. Ce service sera doté de moyens de lutte contre les rongeurs et autres insectes nuisibles ainsi que contre la prolifération des moustiques.

3.3. Améliorer les services essentiels de base (Axe 3)

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion des infrastructures et équipements (les voiries urbaines, l'éclairage public, les caniveaux et bassins de rétention, etc.). Cette stratégie permettra de développer avec l'appui de l'Etat des infrastructures susceptibles de désengorger la ville et de lutter contre les embouteillages au niveau également des grands carrefours.

Impliquer les citoyens dans la gestion municipale : Les habitants seront activement impliqués dans une démarche participative en utilisant des outils numériques pour cartographier les nids-de-poule dans toute la ville. Cette approche collaborative permettra d'identifier rapidement les zones nécessitant des réparations, afin d'assurer une intervention plus efficace et ciblée. En mobilisant la communauté et les technologies modernes, nous visons à améliorer la qualité des infrastructures routières et à promouvoir un environnement urbain sécurisé et bien entretenu pour tous les citoyens.

Améliorer le système communal de gestion de déchets (pré-collecte, collecte, tri et valorisation des déchets) qui comprendra notamment la mise en place de dépotoirs intermédiaires, la construction des lieux de décharges publiques à la sortie de la ville et des centres de tri et d'enfouissement. L'achat de véhicules de collecte adaptés participera de la mise en place des

programmes de collecte des déchets solides et liquides dans tous les quartiers de la ville. Ce système doit évoluer vers la création d'une structure autonome de gestion des déchets.

Impliquer fortement les citoyens dans la gestion de déchets et la propreté de la ville, à travers une campagne de sensibilisation massive et la mise à disposition des matériels de propreté. Des concours de propreté inter-quartiers et inter-établissements seront organisés chaque année en vue de perpétuer cette culture. Un plaidoyer sera mené auprès du Ministère de l'éducation nationale pour l'instauration des cours de civisme et moral dans les écoles primaires.

Renforcer, réhabiliter et entretenir le système de drainage d'eau pluviale : cela se fera par la création et l'agrandissement des certains caniveaux et égouts, de même que par leur curage régulier sur l'ensemble de l'agglomération. Le phénomène de crue du Chari devenant exceptionnel ces dernières années, l'aménagement de tous les exutoires (pose de vanne/batardeaux ou clapet anti retour) est indispensable. L'Exécutif Municipal mobilisera les énergies nécessaires pour la concrétisation de ces actions.

Aménager et valoriser les berges : long de plus de 30 Km, les berges des fleuves Chari et Logone sont en dégradation très avancées dû aux activités de prélèvement de terre et de remblai par la population et aux effets des érosions. Pendant les crues, l'eau des fleuves par ces points des berges pour inonder les quartiers. On parle souvent que la population de N'Djaména tourne le dos aux fleuves. Pour ce faire, le Conseil Communal prendra de dispositions nécessaires pour valoriser les berges en créant les espaces de baignade, de parcourt de santé et de promenade

Aménager, libérer et entretenir régulièrement les trottoirs pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité. Cela passera par l'organisation de l'occupation des trottoirs par les commerçants.

Faire de l'école publique un cadre d'émergence de l'excellence : l'éducation est au cœur du projet politique du Chef de l'État, son Excellence **MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**. Conformément à son vœu de refonder le système éducatif, la Mairie contribuera aux côtés de l'État à réhabiliter des lycées et collèges publics. Ainsi, les grands lycées et collèges de la capitale seront réfectionnés afin de créer un cadre propice à l'épanouissement des enseignants et des élèves. Pour permettre aux élèves d'avoir accès à l'éducation numérique, la Mairie développera un accès libre à internet au sein d'espaces dédiés aux jeunes dans chaque arrondissement de la ville. La Mairie

accompagnera le renforcement des lycées d'enseignement technique et professionnel existants et l'orientation vers des filières porteuses pour soutenir le tissu socio-économique de notre ville.

Au cours de notre mandat, la Mairie travaillera pour soutenir la création d'un lycée d'excellence dédié aux jeunes filles, conformément à la politique du Chef de l'État en matière de promotion des femmes. De ce lycée, sortiront les futures femmes dirigeantes qui participeront au développement du Tchad et défendront partout nos valeurs traditionnelles.

Améliorer le système de santé pour une meilleure prise en charge des patients : l'une des compétences de la Mairie centrale en matière de santé est « la réalisation et l'entretien des équipements ». Sur cette base, sera mis en place un grand plan d'équipement des centres de santé, afin que notre système de santé soit plus performant. Ainsi, la Mairie centrale se tiendra aux côtés de l'État pour une meilleure prise en charge de nos concitoyens.

En collaboration avec l'État et grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers, la Mairie centrale renforcera les centres sociaux par arrondissement en favorisant le développement en leur sein de services de santé de proximité et en suscitant l'installation de professionnels du secteur médical.

Un effort considérable sera porté à la sensibilisation et aux actions de prévention de lutte contre les différents maux et maladies qui sévissent dont le paludisme, le choléra, le sida, etc. Nous nous engagerons à mener ce combat en m'appuyant sur les associations et les jeunes engagés de la ville. L'amélioration de la salubrité de notre ville contribuera à cet effort.

Accroître l'accès à l'eau et à l'énergie : L'accès à l'eau et à l'énergie demeure un enjeu majeur pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Cela fait partie des priorités du Président de la République qui ne cesse de multiplier les initiatives dans ce domaine. L'Exécutif Municipal ne ménagera aucun effort pour relever le taux d'accès à l'eau et à l'électricité dans toute la ville. Pour ce faire, l'Exécutif Municipal travaillera étroitement avec le Ministère en charge de l'eau et de l'énergie et ses services (SNE/STE) afin de :

- Connecter les quartiers périphériques au réseau public de distribution d'eau potable ;
- Couvrir progressivement tous les arrondissements par des points d'eau potable publics ;
- Mettre un service de contrôle de la qualité de l'eau ;
- Promouvoir l'énergie solaire ;

- Doter toutes les artères de N'Djaména d'un système d'éclairage public moderne.

Faciliter l'accès au logement et à un habitat décent : L'accès à un logement décent pour chaque foyer est primordial. Dans ce domaine, l'Exécutif Municipal s'engage avec le Ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme à :

Intégrer des espaces réservés spécifiquement aux logements sociaux pour lutter contre les spéculations foncières : N'Djaména est une ville populaire, où toutes les classes sociales se côtoient et peuvent vivre selon leurs moyens. Nous devons préserver cela. Nous prévoyons des espaces réservés à la construction d'appartements et de villas à loyers modérés accessibles à différentes couches de la population.

Créer des partenariats pour faciliter l'accès à des prêts bancaires : beaucoup de propriétaires peinent à finir leur projet construction faute de moyens suffisants. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des projets de construction qui s'étalent sur une décennie. Sachant l'importance des logements acceptables dans le développement d'une ville, nous travaillerons à trouver les voies et moyens pouvant permettre l'accélération des projets de constructions pour soutenir le développement de la ville et changer son image. C'est pourquoi l'Exécutif Municipal devra développer des partenariats stratégiques avec les banques (notamment la Banque de l'Habitat) pour les mobiliser dans les projets de construction de nos habitants.

Améliorer en accord avec le Ministère en charge de transport l'offre de service de transport en commun pour faciliter la mobilité : dans notre capitale, le coût du transport est extrêmement cher et les nombres de cars, des taxis et des motos taxi sont très élevés. Cette situation n'est pas sans conséquences : congestion, accidents de circulation et le rejet de carbone par la fumée. La sécurité routière est également l'une des priorités de l'Exécutif Municipal.

Il est urgent de mettre en place des mécanismes pour apporter des réponses pertinentes à ces problématiques. A ce titre, conformément à la politique du Chef de l'État qui vise à créer le Bus Rapid Transit (BRT) à N'Djaména, l'action de l'Exécutif s'inscrira dans une démarche à long terme visant à réorganiser et à réduire le coût du transport et à assurer une meilleure sécurité pour tous. Dans cette perspective, la mairie travaillera à :

- Créer une Régie des Transports de N'Djamena soit un service communal de transports collectifs ;
- Renforcer la signalisation routière pour informer et guider les conducteurs ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur le respect du Code de la route et des règles de conduite ;
- Créer des zones de stationnement et des parkings réglementées pour limiter les engorgements et les stationnements anarchiques.

Développer la culture, les arts et les sports : Carrefour des cultures, N'Djaména doit vibrer au rythme de nos cultures et traditions. Le Festival Dary est, en cela, un bel exemple à renforcer et à démultiplier. L'Exécutif ambitionne de voir l'agenda de la ville rempli d'activités culturelles pour permettre à la jeunesse de s'ouvrir aux différences et de s'épanouir dans sa richesse culturelle. Les mesures suivantes seront prises dans le courant du mandat à venir :

- Les rues de N'Djaména vont retrouver les danses traditionnelles, les activités rassembleurs qui agrémentaient jadis les après-midis des habitants ;
- Les mythiques foires qui avaient lieu dans l'actuelle dans les grands espaces de la Ville seront réinventés ;
- Le mois du livre, un rendez-vous international sera organisé à N'Djaména, en partenariat avec le Ministère de la Culture ;
- Une maison des arts, doter de studio d'enregistrement et de production sera créée pour offrir aux artistes un espace de rencontre, de création et d'enrichissement mutuel ;
- Un espace dédié au cinéma (7^e Art) sera créé pour encourager les jeunes à s'y intéresser ;
- Pour aider nos jeunes à explorer leur potentiel et leur passion, nous devons créer des espaces d'apprentissage.

Créer une salle de cinéma : malgré l'introduction massive des androïdes, le cinéma demeure un cadre de rencontre pour la distraction. Améliorer le cadre de distraction est un devoir de la municipalité.

Créer une bibliothèque municipale : l'oisiveté est un phénomène qui gangrène les jeunes N'Djaménois. La création d'une bibliothèque municipale permettra aux jeunes de se donner à la lecture pour augmenter leur capacité intellectuelle et facilitera la recherche documentaire.

Réorganiser les cimetières, les services des pompes funèbres et de la morgue : le souhait de l'Exécutif Municipal est de voir accompagner les défunts avec décence et respect. En cela, l'Exécutif améliorera le service des pompes funèbres et dotera la mairie d'une morgue municipale. L'accès et la gestion des cimetières seront améliorés.

Restructurer et construire des marchés de références : l'Exécutif Municipal œuvrera pour moderniser les marchés, redynamiser l'économie et transformer le paysage urbain. En combinant modernité, durabilité et ancrage local, les marchés deviendront un symbole de dynamisme et d'innovation. L'objectif est d'avoir une meilleure gestion des commerces.

Réorganiser les gares routières et les parkings : l'Exécutif Municipal nourrit une vision globale de mobilité durable et inclusive. Pour ce faire les équipements urbains tels que gare routière et parking doivent plutôt participer à la fluidité des déplacements, à la réduction des congestions et à l'amélioration de la qualité de vie des N'Djaménois.

3.4. Mettre en œuvre le plan MIDI pour la jeunesse et l'emploi (Axe 4)

L'Exécutif souhaite accompagner la jeunesse de notre ville en lui offrant des services pour son épanouissement et une opportunité de devenir un véritable acteur du changement. C'est pourquoi nous proposons une déclinaison locale du plan MIDI pour la jeunesse et l'emploi. Car, comme le Président de la République **MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**, l'Exécutif Municipal a la profonde conviction que le salut de notre pays se trouve dans sa jeunesse et que l'émancipation d'une jeunesse se trouve dans l'emploi décent. Cette jeunesse connectés et souvent influencés par la mondialisation aspire à des carrières professionnelles, à l'autonomie et a une qualité de vie élevée. Il est un droit pour la jeunesse urbaine d'avoir accès au loisir et à la culture, de même qu'être intégré socialement et économiquement.

Le PLAN MIDI POUR LA JEUNESSE ET L'EMPLOI aura, pour objectifs de :

Forger chez chaque jeune les valeurs de la République et le sens de l'intérêt général : car, c'est seulement à cette condition que nous pourrons faire des enfants de N'Djaména des citoyens modèles prêts à servir leur pays et tolérants les uns envers les autres ;

Assurer aux jeunes une formation pratique de qualité : ces formations seront encouragées et des bourses octroyées aux jeunes les plus méritants. Il conviendra également de trouver des formations pratiques et professionnalisantes pour les jeunes déscolarisés qui n'ont pas le baccalauréat ;

Créer des incubateurs et des maisons de l'emploi pour orienter et accompagner les jeunes porteurs de projets : il s'agira ici d'accompagner les jeunes porteurs de projets sur tous les plans, notamment sur les plans techniques et financiers ;

Orienter massivement les jeunes vers l'agriculture urbaine : car, à N'Djaména, il y a des zones agricoles extrêmement riches et plus d'un million de bouches à nourrir. L'agriculture est un secteur dans lequel investir présente le double avantage de créer de l'emploi et de lutter contre la cherté de la vie.

Soutenir les initiatives artistiques portés par les jeunes : cette politique cible la jeunesse urbaine et sera matérialisée par la création d'espaces jeunes (centres culturels, espace de coworking, etc...). Elle offrira ainsi des opportunités d'emploi.

3.5. Renforcer la police municipale et le service de la protection civile (Axe 5)

Les services de la Police municipale et de la protection civile seront développés au travers de plusieurs actions visant à les rendre plus efficaces et plus professionnels. Pour ce faire, nous allons :

- Recruter par voie de concours des agents municipaux et des sapeurs-pompiers qualifiés ;
- Renforcer les capacités de la police municipale en équipements modernes ;
- Mettre en place une Police municipale de proximité pour assurer la sécurité des citoyens dans le respect strict des principes démocratiques ;
- Définir des curricula de formation pour les agents de la police municipale ;
- Renforcer le service communal de protection civile ;
- Renforcer les capacités des agents de la police municipale dans le domaine de suivi et entretien des ouvrages et équipements municipaux.

3.6. Développer une coopération décentralisée agissante (Axe 6)

Les villes n'ont jamais été aussi présentes qu'aujourd'hui sur la scène internationale, non seulement par leur poids démographique, mais comme lieu où se concrétisent les principaux défis de la mondialisation. Pour favoriser un développement durable et harmonieux en lien avec d'autres villes du Sud comme du Nord, l'Exécutif Municipal mettra en place des stratégies visant à renforcer la coopération décentralisée existante (Chongqing, Fès, Douala, Toulouse, Istanbul et Khartoum). Ces stratégies se déclineront par le :

- Développement de jumelages avec d'autres communes pour échanger des bonnes pratiques ;
- Identification des partenaires potentiels ;
- Élaboration d'un cadre de coopération nationale et internationale ;
- Renforcement de la solidarité intercommunale.

De même, l'Exécutif Municipal va contribuer au rayonnement international de la mairie qui passera par le développement des partenariats et la mobilisation des partenaires internationaux pour lever des financements auprès de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque islamique du développement, l'Agence française de développement, l'Union Européenne, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale, l'AIMF. Cette coopération doit permettre de mobiliser des ressources auprès des PTFs (Partenaires Techniques et Financiers), à travers une table-ronde de présentation des projets structurants de la ville.

3.7. Création de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (Axe 7)

Plusieurs projets financés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers au profit de la population de N'Djaména n'arrivent pas à atteindre les résultats faute d'une insuffisance de gestion. Il arrive parfois que les crédits alloués aux projets ne sont pas consommés à 100%. Beaucoup de fonds de sont rapatriés au profit des autres villes ou pays.

Pour pallier cette situation, le Conseil Municipal propose de créer une Agence d'Exécution qui sera constituée sous la forme d'une **société d'économie mixte (SEM)**, détenue majoritairement par la Mairie de N'Djaména, mais ouverte à des investisseurs privés et à des partenaires institutionnels (AFD, Banque mondiale, BAD, etc.). Ce format offre une flexibilité de gestion et une réactivité plus grande que l'administration classique, tout en conservant un contrôle public.

Les missions principales de l'Agence sont :

- Concevoir des projets, planifier et exécuter les grands travaux d'infrastructures (voiries urbaines, ponts, réseau de drainage, réseau d'éclairage public, centres de transfert et centres de traitement des déchets, protection des berges, construction des marchés et des bâtiments municipaux etc.).
- Gérer la maintenance et la réhabilitation des ouvrages existants.
- Agir comme maître d'ouvrage délégué pour le compte de la Mairie, dans le respect des textes réglementaires de la République du Tchad ;
- Rechercher le financement

Pour ce faire, le Conseil municipal doit s'engager activement dans les démarches de création de cette Agence, lui assurer un siège permanent et mobiliser l'expertise nécessaire à son fonctionnement.

IV. Cadre de mise en œuvre de la feuille de route et de suivi-évaluation

La Feuille de Route est retenue comme une stratégie d'amélioration de cadre de vie de la population de N'Djaména et participera à l'épanouissement de la femme et de la jeunesse. À ce titre, elle fait partie intégrante de la politique de 12 chantiers et 100 actions du Maréchal MIDI.

4.1. Structures, organes et modalités de mise en œuvre

La Commune de la ville de N'Djaména, à travers l'Exécutif Municipal, a la responsabilité de la mise en œuvre de cette Feuille de Route. Les principaux projets structurant pour le développement de la ville de N'Djaména seront réalisés à travers une « Agence d'exécution à l'image de l'ancienne ATETIP » pour la mise en œuvre des grands chantiers.

4.2. Modalités de financement

La mise en œuvre de la Feuille de route se fera à tous les niveaux avec l'appui du Gouvernement et des partenaires au développement. L'opérationnalisation des actions sera réalisée au niveau des Directions concernées. L'État financera la Feuille de Route par l'allocation budgétaire annuelle ou sur le fonds des recettes affectées. La Commune de la ville de N'Djaména veillera à la mobilisation de ressources pour le financement de la Feuille de Route à travers la coopération décentralisée ou sur les fonds des projets urbains. Le secteur privé et les ONG interviendront dans le financement de cette feuille de Route selon les secteurs souhaités.

4.3. En matière de suivi

Afin d'assurer un suivi rigoureux, transparent et régulier de la mise en œuvre des actions prévues, la Commune de N'Djaména mettra en place un dispositif de suivi-évaluation structuré, intégrant des outils modernes, des mécanismes participatifs et des processus de supervision adaptés. Ce dispositif repose sur plusieurs composantes complémentaires permettant de mesurer les progrès réalisés, d'ajuster les interventions si nécessaire, et de garantir une reddition de comptes efficace.

▪ Système d'Information Géographique (SIG)

Le Système d'Information Géographique (SIG) de la Mairie sera impliqué dans la collecte des données qui permettront d'assurer le suivi à chaque niveau d'intervention.

▪ **Enquêtes**

Pour disposer de données fiables permettant de suivre les progrès, des enquêtes seront menées auprès des groupes cibles.

▪ **Supervision et monitoring**

Le système de supervision et de monitoring sera renforcé à chaque niveau. Il sera élaboré par niveau un plan régulier de suivi des activités de la Commune.

▪ **Revues**

La Commune de la ville de N'Djaména en accord avec les Communes d'arrondissement et en collaboration avec les techniques, organisera des revues périodiques tant internes qu'externes.

4.4. En matière d'évaluation

Des évaluations périodiques seront réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des interventions programmées, aussi bien au début qu'à mi-parcours et à la fin de la période. Les conclusions de ces évaluations guideront l'élaboration des plans et interventions ultérieurs. Au cours de la mise en œuvre des différents plans opérationnels, un accent particulier sera mis sur la documentation des meilleures pratiques.

4.5. Impact attendu

- La montée en puissance des services municipaux est effective ;
- La Stratégie de développement urbain de la ville de N'Djaména élaborée par la mobilisation et l'adhésion de tous les acteurs socioéconomiques concernés est effective ;
- La Mobilisation des acteurs autour des problématiques majeures identifiées est effective ;
- Les outils institutionnels et réglementaires nécessaires sont mis en place ;
- Le management du développement de la ville est renforcé ;
- Les projets d'infrastructures urbaines sont planifiés, financés et mis en œuvre dans les délais requis.

V. Conclusion

La présente Feuille de Route est un instrument de mise en œuvre de la Politique de développement urbain tiré de la politique de 12 chantiers et 100 actions du **Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO** dont le but est d'améliorer le cadre de vie de la population.

La paix, la stabilité politique et économique du pays, la volonté politique au plus haut niveau de l'Etat, le développement d'un partenariat nouveau et fort, la collaboration multisectorielle, l'amélioration du financement du secteur urbain, la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, l'implication effective de la Société Civile, y compris la communauté, constituent, entre autres, les facteurs déterminants pour la mise en œuvre du plan opérationnel.

Pour ce faire, le Gouvernement de la République du Tchad, conscient de la gravité de la situation des villes du Tchad particulièrement la capitale N'Djaména, s'engage à allouer dans la limite de ses capacités, les ressources nécessaires et à prendre toutes mesures utiles à la mise en œuvre de ce plan opérationnel.

La Commune de N'Djaména compte aussi sur la solidarité nationale et internationale pour la mobilisation des ressources additionnelles requises en vue de l'atteinte des objectifs fixés par la Feuille de Route.

Cette feuille de route constitue un cadre de pilotage stratégique, adapté aux réalités de N'Djaména et orienté vers des résultats mesurables. Sa mise en œuvre requiert un engagement fort des autorités locales et le soutien des partenaires techniques et financiers.

Annexe : Budget estimatif de la feuille de route

Lignes	Activités/actions	Montant total	Budget Mairie	Etat/Partenaires	Source de financement	Disponibilité du financement
Axe 1 : restructurer la mairie pour assurer une meilleure qualité de service		2,065,000,000	295,000,000	1,770,000,000		
Résultat 1.1. Le concours la charte graphique est organisé	Rédaction des TDR et organisation du concours pour la sélection de la charte graphique	15,000,000	15,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 1.2. Un état des lieux exhaustif des actifs de la mairie est réalisé	Constitution et animation des commissions pour l'établissement des états de lieux (biens, personnel, dettes, etc.)	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
	Élaboration et mise en place d'un nouvel organigramme avec fiches de poste adaptées aux missions et compétences des services	5,000,000	5,000,000	-	Mairie	Disponible
	Construction et équipement d'une salle d'archivage	250,000,000	50,000,000	200,000,000	Mairie/Partenaires	à Rechercher
	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement institutionnel	20,000,000	20,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 1.3. Un état de lieux des bâtiments et des équipements des services municipaux est réalisé	Réalisation du diagnostic des infrastructures de la Mairie (Directions techniques et Hôtel de ville)	60,000,000	-	60,000,000	PILIER/Mairie	à Rechercher
	Construction, réhabilitation et équipement des bureaux en matériels de travail (Hôtel de ville et directions techniques)	1,200,000,000	-	1,200,000,000	PILIER/Mairie	à Rechercher
Résultat 1.4. La salle d'archivage de la mairie est construite	Aménagement et équipement d'une salle d'archivage	250,000,000	-	250,000,000		à Rechercher
	Organisation et réalisation de sessions de formation du personnel	5,000,000	5,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 1.5. La transparence complète dans la gestion financière est instaurée et les recettes de la mairie se sont accrues	Acquisition ou mise à jour du logiciel de gestion financière	30,000,000	30,000,000	-	Mairie	Disponible
	Acquisition ou mise à jour du logiciel de recouvrement des recettes	30,000,000	30,000,000	-	Mairie	Disponible
	Mise en place d'un système dématérialisé de recouvrement des recettes affectées	20,000,000	20,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 1.6. Le contrat ville est à jour	Elaboration et signature du contrat ville entre la Mairie et le Ministère des Finances	60,000,000	-	60,000,000	Ministère Finance/Mairie	à Rechercher
Résultat 1.7. Une politique fiscale adaptée aux réalités de l'économie du marché local est défini	Recrutement d'un fiscaliste pour l'identification exhaustive des recettes affectées par l'État	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible

Résultat 1.8. Les services de l'administration municipale sont opérationnelles	Acquisition du logiciel de gestion des ressources humaines	30,000,000	30,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 1.9 : Une table ronde des bailleurs pour mobiliser les ressources est organisée	Organisation d'un atelier de présentation de la feuille de route aux partenaires	20,000,000	20,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 1.10. La fonction publique locale est mise en place	Mise en place de la fonction publique locale	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
Axe 2 : contrôler l'expansion urbaine et relever les défis environnementaux de la ville		1,155,000,000	110,000,000	1,045,000,000		
Résultat 2.1. Des outils de planification et de suivi-évaluation sont mis en place	Élaboration du SDAU, PUR, PDC et POS	500,000,000	-	500,000,000	MATUH/PILIER	à Rechercher
	Organisation et animation des activités de participation citoyenne	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
	Actualisation du plan d'ensemble de lotissement	150,000,000	-	150,000,000	MATUH/PILIER	Disponible
	Actualisation du plan d'adressage de la ville	200,000,000	-	200,000,000	PILIER/Mairie	Disponible
	Élaboration du listing d'occupation des sols avec identification des contribuables	50,000,000	-	50,000,000	MATUH/PILIER	Disponible
	Mise en place d'un cadre légal de suivi et d'évaluation	15,000,000	-	15,000,000	MATUH/Mairie	Disponible
Résultat 2.2. Une stratégie de gestion des risques environnementaux et de lutte contre les effets du changement climatique est conçu est mise en œuvre	Élaboration d'un plan de prévention et de maîtrise des inondations pluviales et fluviales	10,000,000	-	10,000,000	PILIER/CRF	Disponible
	Élaboration du document de politique municipale de reboisement avec l'initiative « Un N'Djaménois, un arbre »	20,000,000		20,000,000	Ministère de l'env/Mairie	Disponible
	Création de zones de reboisement et d'espaces communaux de détente et de loisir	100,000,000		100,000,000	Ministère de l'env/Mairie	Disponible
	Renforcement du service municipal chargé des espaces verts par l'équipement et le recrutement de personnel qualifié	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
	Vulgarisation de l'arrêté interdisant l'importation et l'utilisation des emballages plastiques non biodégradables	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
Axe 3 : améliorer les services essentiels de base		104,394,000,000	664,000,000	103,730,000,000		
Résultat 3.1. Une stratégie de gestion des infrastructures et	Élaboration d'un plan de gestion de l'éclairage public et des carrefours à feux tricolores	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible

équipements est conçu et mise en œuvre	Élaboration d'un plan de transport public et de circulation	250,000,000	-	250,000,000	Ministère des transports/Mairie	à Rechercher
	Élaboration d'un plan d'approvisionnement et de gestion de l'eau potable	20,000,000	20,000,000	-	Mairie/MEA/STE	Disponible
Résultat 3.2. Les citoyens sont impliqués dans la gestion municipale	Mise en œuvre d'activités de sensibilisation des citoyens à la gestion municipale	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 3.3. Le système communal de gestion des déchets solides et liquides est amélioré	Élaboration d'un schéma directeur de gestion des déchets solides	300,000,000	-	300,000,000	PILIER	à Rechercher
	Construction de 10 centres de transfert des déchets solides dans les quartiers ciblés	1,500,000,000	-	1,500,000,000	PILIER	à Rechercher
	Construction d'un centre d'enfouissement technique des déchets à Gassi	1,000,000,000	-	1,000,000,000	PILIER	à Rechercher
	Acquisition d'engins pour la collecte et le transport des déchets	25,000,000,000		25,000,000,000	PILIER/PACAJ/Etat	à Rechercher
	Construction d'une station de traitement des boues de vidange	1,000,000,000	-	1,000,000,000	Partenaires	à Rechercher
Résultat 3.4. Les citoyens sont impliqués dans la propreté de la ville et la gestion des déchets	Conception et impression des outils d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
	Organisation d'un concours interquartiers de propreté	10,000,000	10,000,000		Mairie	Disponible
	Organisation d'un concours inter-établissements de propreté	10,000,000	10,000,000		Mairie	Disponible
	Organisation hebdomadaire de la journée de salubrité à N'Djaména	39,000,000	39,000,000		Mairie	Disponible
Résultat 3.5. Le système de drainage de la ville est renforcé, réhabilité et entretenu.	Réhabilitation des stations de relevage Saint-Martin et Radio et renforcement des stations de Lamadji, Ngabo et Diguel	2,500,000,000	-	2,500,000,000	PILIER	à Rechercher
	Construction d'une station de relevage à Sabangali (Hilton)	750,000,000		750,000,000	PILIER/Etat	à Rechercher
	Curage de l'ensemble des ouvrages de drainage (caniveaux, collecteurs, bassins de rétention, etc.)	6,000,000,000	-	6,000,000,000	PILIER/Mairie	à Rechercher
	Construction de canaux de drainage des eaux pluviales dans les quartiers périphériques de N'Djaména	10,000,000,000	-	10,000,000,000	Etat/PILIER	à Rechercher
	Réalisation des travaux de fermeture des exutoires le long de la rive droite du Chari	5,000,000,000	-	5,000,000,000	PILIER	à Rechercher
	Réalisation de l'étude de faisabilité de l'aménagement du canal d'Amriguebé-Diguel	300,000,000	-	300,000,000	Mairie/Partenaires	à Rechercher

Résultat 3.6. Les berges de la ville de N'Djamena sont aménagés et valorisés	Aménagement des berges de la ville	3,000,000,000	-	3,000,000,000	MATUH/PILIER	à Rechercher
	Valorisation des berges par la création d'espaces de baignade, de parcours de santé et de promenades	200,000,000	-	200,000,000	MATUH/PILIER	à Rechercher
Résultat 3.7. Les trottoirs de la ville sont aménagés, libérés et entretenus régulièrement pour permettre aux piétons de circuler en toute sécurité	Libération des trottoirs des occupations anarchiques pour faciliter la circulation piétonne	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
	Aménagement et construction de trottoirs dans le centre-ville	1,000,000,000	-	1,000,000,000	Etat	à Rechercher
Résultat 3.8. L'école publique est devenue un cadre d'émergence et de promotion de l'excellence académique et citoyenne.	Réhabilitation des grands lycées et collèges publics de N'Djaména	10,000,000,000	-	10,000,000,000	Etat	à Rechercher
	Installation de l'internet dans les grands lycées et collèges	500,000,000	-	500,000,000	Etat	à Rechercher
	Construction d'un Lycée d'excellence dédié aux jeunes filles	500,000,000	-	500,000,000	Etat/Partenaires	à Rechercher
Résultat 3.9. Le système de santé est amélioré pour une meilleure prise en charge des patients	Conception d'un Plan d'équipement des Centres de Santé	20,000,000	20,000,000	-	Mairie/Ministère santé	Disponible
	Construction d'un Centre de Santé Municipal	250,000,000	-	250,000,000	Mairie/Partenaires	à Rechercher
	Augmentation de la production d'eau potable et faire l'extension du réseau vers les quartiers périphériques	10,000,000,000	-	10,000,000,000	Projet AEP N'Djaména	à Rechercher
	Mise en place d'un contrôle qualité de l'eau de forage (par les services techniques municipaux)	45,000,000	45,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 3.10. Le système d'éclairage de la ville est amélioré	Dotation des artères de N'Djaména d'un système d'éclairage public moderne.	1,000,000,000	-	1,000,000,000	Etat	à Rechercher
Résultat 3.11. Faciliter l'accès au logement et à un habitat décent	Intégration dans le domaine public de tous les espaces réservés spécifiquement aux logements sociaux	10,000,000	10,000,000	-	Mairie/MATUH	Disponible
	Facilitation de l'accès à des prêts bancaires en faveur d'un habitat décent	10,000,000	10,000,000	-	Mairie/MATUH	Disponible
Résultat 3.12. Améliorer l'offre de transport en commun pour faciliter nos mobilités	Mise en place d'une régie des transports de N'Djamena ou un service communal de transports collectifs	10,000,000	10,000,000	-	Mairie/Ministère transport	Disponible
	Renforcement de la signalisation routière sur toutes les artères bitumées afin d'informer et guider les conducteurs	500,000,000	-	500,000,000	Etat/Mairie	à Rechercher
	Organisation des campagnes de sensibilisation sur le respect du code de la route et des règles de conduite	50,000,000	50,000,000	-	Mairie/Ministère transport	Disponible

	Création des zones de stationnement et des parkings réglementées pour limiter les engorgements et les stationnements anarchiques	1,000,000,000	-	1,000,000,000	Ministère des transports/Mairie	à Rechercher
	Création des parcours santé à travers la ville (aux abords du canal des jardiniers, des bassins de rétention)	500,000,000	-	500,000,000	PILIER	à Rechercher
Résultat 3.13. Les infrastructures culturelles et sportives de N'Djaména sont fonctionnelles et animées, contribuant à une vie communautaire dynamique et inclusive.	Organisation des danses traditionnelles le weekend dans les rues de N'Djaména	50,000,000	-	50,000,000	Mairie	à Rechercher
	Organisation de la mythique foire de N'Djaména chaque année	200,000,000	-	200,000,000	Ministère Culture/Mairie	à Rechercher
	Organisation du mois du livre chaque année à N'Djaména	100,000,000	-	100,000,000	Ministère Culture/Mairie	à Rechercher
	Réhabilitation de l'espace Talinu Manu et la Maison de la Culture Baba Moustapha en les dotant de studio d'enregistrement et production	500,000,000	-	500,000,000	Ministère Culture/Mairie	à Rechercher
	Elaboration d'un plan de gestion des infrastructures et équipements culturels, artistiques communaux	30,000,000	-	30,000,000	Ministère Culture/Mairie	à Rechercher
	Vulgarisation et mise en application des orientations du plan d'animation des infrastructures d'équipements sportifs communaux	20,000,000	20,000,000		Mairie/Ministère des Sports	Disponible
Résultat 3.14. La gestion des cimetières, des services des pompes funèbres et de la morgue sont réorganisées	Renforcement du service municipal des pompes funèbres en personnel et équipements	50,000,000	50,000,000		Mairie	Disponible
	Construction d'une morgue municipale à N'Djaména	200,000,000	-	200,000,000	Etat/Partenaires/Mairie	à Rechercher
	Elaboration et mise en oeuvre du règlement intérieur des cimetières	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 3.15. Des marchés de référence sont restructurés et construits	Réorganisation des marchés de référence de N'Djaména pour une meilleure gestion commerciale	100,000,000	100,000,000	-	Mairie	Disponible
	Construction d'un marché de référence aux normes	20,000,000,000	-	20,000,000,000	Etat/Partenaires/Mairie	à Rechercher
Résultat 3.16. Une salle de cinéma est créée	Construction d'une salle de cinéma municipale équipée	300,000,000	-	300,000,000	Mairie/Partenaires	à Rechercher
	Construction d'une bibliothèque municipale	300,000,000	-	300,000,000	Mairie/Partenaires	à Rechercher
Résultat 3.17. Les gares routières et les parkings sont réorganisés	Réorganisation des gares routières pour améliorer la fluidité des déplacements urbains	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
	Mise en place et opérationnalisation d'un dispositif de gestion des parkings	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
Axe 4. mettre en œuvre le plan du Marechal midi pour la jeunesse et l'emploi		3,771,000,000	61,000,000	3,710,000,000		

Résultat 4.1. Les valeurs de la République et le sens de l'intérêt général sont forgés chez chaque jeune	Réalisation d'un plaidoyer pour la réintroduction à l'école primaire des cours de civisme, citoyenneté et morale, suivi de la vulgarisation de la décision	1,000,000	1,000,000	-	Ministère de l'éducation/Mairie	Disponible
	Organisation annuelle de la remise de prix au personnel communal portant les valeurs de l'intérêt général	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
	Création de centres d'apprentissage et de formation pratique	500,000,000	-	500,000,000	Etat/partenaires	à Rechercher
	Création ou réhabilitation de centres de réinsertion des jeunes	500,000,000		500,000,000	Etat/Partenaires/Mairie	à Rechercher
	Conception d'une plateforme nationale de connexion emploi-compétence	10,000,000		10,000,000	Etat/Partenaires/Mairie	à Rechercher
	Mise en place d'une institution de crédit emploi-jeune	1,000,000,000		1,000,000,000	Etat/Mairie/Partenaires	à Rechercher
	Mise en place d'un mécanisme de financement en appui aux initiatives des jeunes pour le développement local	500,000,000		500,000,000	Etat/Mairie	à Rechercher
	Création d'une initiative nationale pour l'emploi et l'autonomisation des femmes	500,000,000		500,000,000	Etat/Mairie	à Rechercher
	Développement de l'agriculture urbaine et périurbaine	100,000,000		100,000,000	Mairie/ONG ACCRA	à Rechercher
	Appui matériel et organisation de formations pour les activités de maraîchage dans les bassins de rétention d'eau	50,000,000	50,000,000	-	Mairie/Partenaires	Disponible
Résultat 4.2. Les initiatives artistiques portées par les jeunes sont soutenues	Aménagement d'un espace dédié aux jeunes dans les quartiers centraux de N'Djaména (centre polyvalent à Paris Congo)	500,000,000	-	500,000,000	PACAJ	Disponible
	Création d'un fonds artistique pour le soutien de la jeunesse urbaine	100,000,000	-	100,000,000	Mairie/Partenaires	à Rechercher
Axe 5 : renforcer la police municipale et le service de protection civile		1,155,000,000	155,000,000	1,000,000,000		
Résultat 5.1. Les questions des ressources humaines compétentes et de matériels de travail adéquats dans le corps de la police municipale et des sapeurs-pompiers sont traitées	Recrutement par concours et formation de 200 policiers municipaux et sapeurs-pompiers pour le renforcement des services de sécurité urbaine	100,000,000	100,000,000	-	Mairie	Disponible
	Élaboration d'un nouvel organigramme pour la police municipale et la protection civile, adapté aux missions et compétences	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 5.2. Le statut de la Police Municipale est revu et leurs capacités en équipements	Adoption des statuts particuliers de la police municipale	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
	Élaboration du curriculum de formation des agents de la police municipale.	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible

modernes et en formation sont renforcées	Construction d'une infrastructure adaptée (bureaux équipés et fourrière)	500,000,000	-	500,000,000	Etat/Partenaires/Mairie	à Rechercher
Résultat 5.3. Le statut des Sapeurs-pompiers est revu et leurs capacités techniques et opérationnelles sont renforcées	Adoption des statuts particuliers des sapeurs-pompiers	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
	Construction d'une caserne moderne des sapeurs-pompiers à Chagoua	500,000,000	-	500,000,000	Etat/Partenaires/Mairie	à Rechercher
	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation des sapeurs-pompiers	15,000,000	15,000,000	-	Mairie	Disponible
Axe 6. développer une coopération décentralisée agissante		167,000,000	167,000,000	-		
Résultat 6.1. Des jumelages avec d'autres communes pour échanger des bonnes pratiques sont développés	Dynamisation de la coopération décentralisée avec une ville française	30,000,000	30,000,000	-	Mairie/Ambassade de France	Disponible
	Relance de la coopération décentralisée existante avec les villes partenaires (Fès, Istanbul, etc.)	30,000,000	30,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultat 6.2. Des partenariats existant et/ou la solidarité intercommunale sont renforcés	Redynamisation de la coopération entre l'AIMF et la ville de N'Djaména	30,000,000	30,000,000	-	Mairie	Disponible
	Mise en œuvre des accords de coopération Sud-Sud (Douala, Abidjan, Lomé, etc.)	50,000,000	50,000,000	-	Mairie	Disponible
Résultats 6.3. Les partenariats sont diversifiés	Identification des partenaires intervenant dans le développement urbain	10,000,000	10,000,000	-	Mairie	Disponible
	Élaboration des documents cadres de collaboration nationale et de coopération internationale	1,000,000	1,000,000	-	Mairie	Disponible
	Conception d'un document cadre de collaboration avec les associations	1,000,000	1,000,000	-	Mairie	Disponible
	Renforcement de la collaboration avec l'ensemble des partenaires et des bailleurs de fonds	15,000,000	15,000,000	-	Mairie	Disponible
Axe 7 : Opérationnalisation de l'Agence des Travaux d'intérêt public		5,520,000,000	120,000,000	5,400,000,000		
Résultats 7.1. L'Agence des Travaux d'intérêt Public est opérationnelle	Création de l'Agence de Travaux d'Intérêt Public	20,000,000	20,000,000	-	Mairie	Disponible
	Construction du siège de l'Agence	500,000,000	100,000,000	400,000,000	Mairie/partenaires	à Rechercher
	Constitution du capital de l'Agence	5,000,000,000	-	5,000,000,000	Etat/partenaires	à Rechercher
Total de la feuille de route municipale 2025-2027		118,227,000,000	1,572,000,000	116,655,000,000		

Source : Feuille de route de la commune de N'Djaména